ACTE IER

Scène première

La juge, le capitaine Nemo.

(Une salle d'audience, froide, hostile. Un écran éteint au fond. Un homme barbu se tient debout, bras croisés, dans le box des accusés.)

La juge. – Accusé, levez-vous.

Le capitaine Nemo. – Je suis debout. Je suis toujours debout.

La juge. - Nom, prénom, âge et qualité?

BRUNO FULIGNI

- **Le capitaine Nemo.** Je n'ai pas de nom, madame.
- La juge. Tout le monde a un nom, monsieur...
- **Le capitaine Nemo,** *rectifiant*. Capitaine. Capitaine Nemo.
- La juge. La Cour connaît ce nom de code sous lequel vous désignaient vos complices, *monsieur*. La Cour n'ignore pas non plus que *nemo* signifie « personne » en latin. Les crimes qui vous sont reprochés auraient-ils été commis par personne ?

Le capitaine Nemo. – Des crimes!

La juge, compulsant le dossier. – Vous êtes aujourd'hui convoqué devant le Tribunal pénal international afin d'y répondre des chefs d'accusation suivants : actes de piraterie, destruction de biens, trafic d'armes et de devises en bande organisée, terrorisme, enlèvement, séquestration...

LE PROCÈS DE NEMO

Scène 2

Les mêmes, Jules Verne.

- **Jules Verne**, se levant. Je proteste!
- **La juge.** La Cour prie le public de faire silence, ou je fais évacuer la salle.
- **Jules Verne.** Mais je ne suis pas ici pour assister au procès, je dois y participer.
- La juge. C'est juste ; néanmoins, les témoins pourront déposer en temps voulu, je vous prie de respecter le déroulement de l'audience, monsieur Jules Verne.
- Jules Verne. Appelez-moi « maître ».
- **La juge.** Comment ? Vous outragez la Cour, *monsieur.*
- Jules Verne. Nullement. Car la Cour reconnaîtra volontiers qu'il n'est pas de procès équitable sans respect des droits de la défense...
- **La juge.** En effet ; c'est l'accusé qui a refusé toute assistance, prétendant ne pas reconnaître cette juridiction.

BRUNO FULIGNI

Jules Verne. – C'est pourquoi je me propose de le défendre!

La juge. – Vous voici donc avocat?

Jules Verne. – J'ai fait du droit. Jadis... Une idée de mon père, qui me fit agent de change...

J'ai tenté d'échapper au droit, j'ai fugué, j'ai quitté Nantes à bord d'un splendide voilier en partance pour les mers du Sud, où je m'étais engagé comme mousse... J'avais onze ans!

Mon père m'a rattrapé en pyroscaphe, un navire à vapeur qui allait plus vite que les anciens trois-mâts... Vous voyez que j'ai été Nemo moi aussi, pendant une journée au moins, avant d'être rattrapé par le droit... Je ne voyage plus qu'en rêve.

La juge. – Si l'accusé agrée votre offre, vous pouvez parfaitement assurer sa défense, maître. Nous sommes ici entre gens civilisés.

Le capitaine Nemo. – Madame, je ne suis pas ce que vous appelez un homme civilisé!

Jules Verne. - Voyons, capitaine...

LE PROCÈS DE NEMO

Le capitaine Nemo.—Non, non, je ne suis pas un homme civilisé. J'ai quitté pour jamais votre sol terrestre.

J'ai rompu avec la société toute entière pour des raisons que moi seul j'ai le droit d'apprécier. Je n'obéis donc point à ses règles, et je vous engage à ne jamais les invoquer devant moi!

Scène 3

Les mêmes, le professeur Aronnax.

La juge, se levant. – Cette Cour, monsieur, n'est pas une tribune politique! Et moi je vous engage à ne pas prendre la parole tant qu'elle ne vous aura pas été donnée, et à vous contenter de répondre aux questions qui vous seront posées!

Les faits qui vous sont reprochés étant d'une extrême gravité, j'entends bien conserver toute leur dignité aux délibérations. (Elle se rassied et ouvre un gros volume.)

BRUNO FULIGNI

Je donne maintenant lecture de l'acte d'accusation:

«L'année 1866 fut marquée par un événement bizarre, un phénomène inexpliqué et inexplicable que personne n'a sans doute oublié. Sans parler des rumeurs qui agitaient les populations des ports et surexcitaient l'esprit public à l'intérieur des continents, les gens de mer furent particulièrement émus. Les négociants, armateurs, capitaines de navires, skippers et masters de l'Europe et de l'Amérique, officiers des marines militaires de tous pays, et, après eux, les gouvernements des divers États des deux continents, se préoccupèrent de ce fait au plus haut point.

« En effet, depuis quelque temps, plusieurs navires s'étaient rencontrés sur mer avec "une chose énorme", un objet long, fusiforme, parfois phosphorescent, infiniment plus vaste et plus rapide qu'une baleine.

«Les faits relatifs à cette apparition, consignés aux divers livres de bord, s'accordaient assez exactement sur la structure de l'objet ou de

LE PROCÈS DE NEMO

l'être en question, la vitesse inouïe de ses mouvements, la puissance surprenante de sa locomotion, la vie particulière dont il semblait doué... »

Jules Verne. - Mais c'est moi qui ai écrit cela!

La juge. – En effet. Qu'y aurait-il de plus accablant pour l'accusé que le texte de *Vingt Mille Lieues sous les mers* ?

Jules Verne. – Mais je proteste! Vous ne pouvez pas utiliser pour l'accusation une œuvre de la défense!

Le professeur Aronnax. – Pardon, mais...

La juge. – Les auditions des témoins auront lieu plus tard. Vous n'avez pas la parole, monsieur le professeur Aronnax!

Le professeur Aronnax. – Il semblerait que si... Car ce texte que vous venez de lire, c'est moi qui l'ai rédigé!

Jules Verne. – Comment osez-vous?

Le professeur Aronnax. – C'est la vérité.

Le capitaine Nemo. – Cette Cour n'est pas sérieuse...

La juge. - Silence!